

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

QUATRIÈME SESSION

Projet de loi n° 197

**Loi concernant des terrains de La Fabrique de la
paroisse de Saint-Édouard de Lotbinière**

Première lecture
Deuxième lecture
Troisième lecture

PRÉSENTÉ

Par M. RODRIGUE BIRON

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1 9 7 9



NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'annuler les dispositions d'une donation consentie aux fins de construction d'une église.

Projet de loi n° 197

Loi concernant des terrains de La Fabrique de la
paroisse de Saint-Édouard de Lotbinière

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. Les dispositions de l'acte de donation du 16 mars 1859 passé devant le notaire C.A. Lemay sous le numéro 971 des minutes de son répertoire et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière sous le numéro 6389, dispositions ayant trait à l'usage des terrains faisant l'objet de cette donation, sont annulées.

2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.